



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

peines de travail d'intérêt général

Question écrite n° 96608

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la diffusion et l'utilisation des TIG (travaux d'intérêt général) dans le département de la Seine-Saint-Denis. En effet, ce département, pourtant très concerné par toutes les politiques de prévention de délinquance et de politique de la ville, ne semble pas développer une réelle action de promotion de ces TIG, notamment auprès des collectivités locales volontaires pour offrir des postes potentiels. Cette impression est fortement ressentie par de nombreux maires du « 93 ». Il lui demande donc ce qu'il compte entreprendre pour pallier cette situation spécifique.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les peines alternatives à l'incarcération, et notamment la peine de travail d'intérêt général, constituent l'une des priorités de son action. À cet égard, la circulaire en date du 27 avril 2006 relative aux aménagements de peine et aux alternatives à l'incarcération a pour objet de renforcer la politique pénale en la matière, notamment en soulignant la nécessité de renouveler et de développer les postes de travail d'intérêt général. S'agissant plus particulièrement de la situation dans le département de la Seine-Saint-Denis, le parquet du tribunal de grande instance de Bobigny, dans le cadre des contrats locaux de sécurité et des comités de sécurité et de prévention de la délinquance, s'attache à mobiliser tous les acteurs concernés par la création de postes de travail d'intérêt général. En outre, depuis la fin de l'année 2005, les juges de l'application des peines du tribunal de grande instance de Bobigny se sont à nouveau mobilisés pour définir, en concertation avec les maires, de nouveaux postes de travail d'intérêt général, notamment destinés à de jeunes majeurs. Ces démarches devraient permettre de développer la mesure de travail d'intérêt général et d'en réduire à court et moyen terme les délais d'exécution.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96608

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6122

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10902